

Communiqué

Saskatoon, le 9 septembre 2020

CONVOCATION À L'AGA DE L'APF 2020 (révisée)

L'Association des parents fransaskois (APF) convoque ses membres à sa 39^e Assemblée générale annuelle (AGA).

Le Samedi 24 octobre 2019 à 10h30

Lieu : En ligne via ZOOM

NB : Nous vous prions de bien vouloir confirmer votre présence, au plus tard, le 30 septembre 2020.

Proposition d'ordre du jour

1. Ouverture de l'AGA
2. Nomination d'une présidence de l'AGA
3. Nomination d'un(e) secrétaire de l'AGA
4. Adoption de l'ordre du jour de l'AGA
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 26 oct. 2019 et de l'AGE du 1 fév. 2020
6. Nomination du comité de nominations
7. Nomination du comité de résolutions
8. Rapport financier au 31 mars 2020
9. Nomination d'un vérificateur
10. Adoption des amendements (en jaune) des nouveaux statuts et règlements
11. Détermination de la cotisation des membres
12. Rapport du président du conseil d'administration
13. Rapport du directeur général
14. Rapport du comité de nominations
15. Clôture des mises en nomination
16. Rapport du comité de résolutions
17. Élections
18. Levée de l'AGA

Avis d'élections au conseil d'administration

Conformément aux *Statuts et règlements* de l'APF, des élections auront lieu pour les postes d'administratrices/administrateurs suivants :

- Présidence; (mandat de deux ans: 2020-2022)
- 4 postes d'administratrice/administrateur; (mandat de deux ans: 2020-2022)
- 3 postes d'administratrice/administrateur; (mandat d'un an: 2020-2021)

SECTION IV : CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.1 : COMPOSITION

4.1.1 : Le conseil d'administration de l'APF se compose de neuf (9) administratrices et administrateurs.

4.1.2 : Dans la mesure du possible, le conseil d'administration est constitué d'une représentation équitable des communautés francophones du nord et du sud de la province.

4.1.3 : La région nord de la Saskatchewan est constituée des communautés au nord de Saskatoon, incluant Saskatoon. Tandis que la région sud de la province est constituée des communautés au sud de Saskatoon.


4.1.4 : La région nord et la région sud de la province doivent bénéficier au minimum de deux (2) représentantes et/ou représentants au conseil d'administration.

4.1.5 : Dans la mesure du possible, le conseil d'administration est constitué d'une représentation minimale de quatre (4) parents ayant des enfants d'âge préscolaire (0 à 4 ans) ainsi que de deux (2) parents ayant des enfants d'âge scolaire (5 à 17 ans) et un (1) parent ayant un enfant au postsecondaire (18 à 22 ans).

En pièces-jointe :

- Statuts et règlements adoptés à l'AGE du 1^{er} février 2020 et dont les amendements (texte en jaune) à adopter lors de l'AGA du 24 octobre 2020.
- Formulaire d'inscription à l'AGA. [Date limite d'inscription le 30 Septembre 2020.](#)

Pour de plus d'informations et pour vous inscrire, communiquez avec nous au : (306) 653-7444 ou par courriel à apf.info@sasktel.net.

P.O. 

Philolin Ngomo

Président de l'Association des Parents Fransaskois (APF)